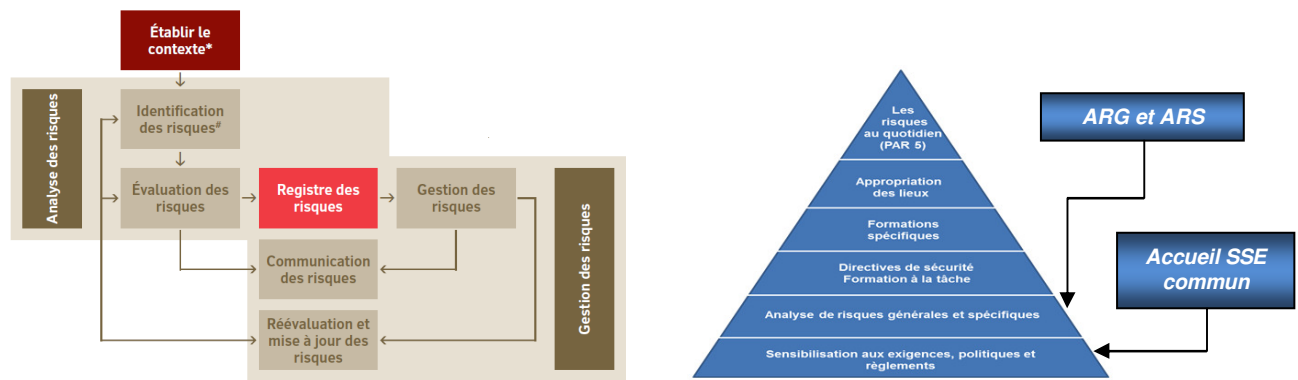


<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Système de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Petit transporteur</b>	Page 1 sur 9

## 1. INTRODUCTION

L'analyse de risque général (ARG) et la directive SSE sont des documents utilisés dans la gestion du risque SSE chez Rio Tinto. Cette analyse, issue des registres de risque, est utile à identifier et quantifier les risques présents afin d'y apporter l'encadrement nécessaire (priorité et intensité selon l'ampleur du risque). La gestion du risque communiquera les moyens de contrôles, incluant les formations requises.

En conséquence, ce document est intégré à la gestion du risque en complémentarité avec l'accueil SSE régionale et les analyses de risques spécifiques (ARS) dans les usines.



Finalement, cette ARG (analyse de risque générale) par famille d'activité et comprenant la directive de sécurité est valide pour 3 ans et est jumelée à votre accueil SSE RT Saguenay-Lac-Saint-Jean. Advenant des changements et selon l'ampleur de ceux-ci, ils vous seront communiqué généralement à l'occasion du lancement des travaux ou par toute autre gestion de changement appropriée, incluant l'évaluation des risque avant la tâche (PAR 5).

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Petit transporteur</b>	Page 2 sur 9

## 2 DIRECTIVES GÉNÉRALES

### Plan de Mesures d'Urgence (PMU)

L'entrepreneur doit s'informer :

- des différents types d'alarme en présence, de l'identification du point de rassemblement et des sorties de secours;
- des méthodes de recensement des travailleurs du jour;
- de la localisation de la douche d'urgence et de la douche oculaire la plus proche;
- de l'identification des secouristes au chantier.

### ÉCHAFAUDAGE

Lire et respecter les spécifications de l'étiquette.

- **VERTE – Prêt à utiliser** : échafaudage sécuritaire et conforme.
- **JAUNE – Mise en garde** : échafaudage portant la mention : « ATTENTION : risque éventuel ou inhabituel » ou toute autre indication similaire, doit être utilisée pour indiquer qu'un échafaudage pourrait poser un risque pour les utilisateurs.
- **ROUGE – Ne pas utiliser** : échafaudage qui n'est pas sécuritaire. Son accès est autorisé seulement aux personnes attitrées au montage et démontage de l'échafaudage.
- **ABSENCE d'étiquette – Ne pas utiliser** : considérer l'échafaudage comme non sécuritaire. Bloquer l'accès à l'échafaudage et contacter l'entrepreneur pour corriger la situation.

### ÉQUIPEMENTS LOURDS

Le carnet de bord doit être disponible en tout temps.

### MATIÈRES RÉSIDUELLES

« L'entreprise doit valider avec le gestionnaire des matières résiduelles de l'usine pour la disposition ou la valorisation des résidus ».

### PROTECTION DES MAINS

- EPP – Port des gants en bon état, appropriés pour la tâche à réaliser.
- Partage de la méthode de travail ou manutention.
- Précautions particulières (outils de coupe) – Utiliser de la bonne façon l'outil approprié pour la tâche. Éviter de mettre les mains dans la ligne de tir pour éviter les risques suivants : écrasement, éraflure, coupure, coincement. Attention aux risques de brûlures (produits chimiques ou métal chaud).

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Petit transporteur</b>	Page 3 sur 9

## STATIONNEMENT

S'assurer que tout véhicule stationné ne peut se déplacer même si la transmission est au neutre et les freins enlevés.

## 3 EXIGENCES

### SUR LE CHANTIER

- Tous les employés doivent réaliser un PAR 5 en début de quart ou lorsque les conditions changent pour identifier les dangers pendant les travaux et mettre en place les mesures correctives.
- Réaliser des interactions afin de s'assurer que l'employé ait identifié les risques auxquels il est exposé et qu'il a mis en place les contrôles appropriés.
- Les rencontres d'équipes et la communication efficace en SSE sont essentielles à l'amélioration durable en SSE et aident à développer une culture d'interdépendance. La façon de communiquer avant, pendant et après ces rencontres, contribue à faire des rencontres utiles à tous.
- Fournir des méthodes de travail pour approbation lorsque les tâches comportent des risques.

### FORMATION

<b>3GX043</b>	<b>Accueil régional</b>	<b>Obligatoire pour tous</b>	Référence: Grille de formation des requis pour les entrepreneurs SR-GUI-06-03
	<b>Attestation de lecture de l'ARG</b>		

L'entrepreneur devra être en mesure de démontrer en tout temps la validité des formations de tous ses travailleurs (Cognibox) et de fournir une liste sur demande.

### PRODUITS UTILISÉS

L'entrepreneur devra fournir une liste des produits utilisés sur le site pour approbation accompagnée des fiches signalétiques.

### PERMIS

L'entrepreneur devra obtenir une autorisation de circuler avant chaque travail.

### OUTILS/ÉQUIPEMENTS

Tous les outils/équipements devront être inspectés. Utiliser de la bonne façon l'outil approprié pour la tâche. Ne pas tolérer d'équipement défectueux.

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Petit transporteur</b>	Page 4 sur 9

#### 4 ANALYSE DE RISQUE

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Sécurité	<b>1. Biologie</b>	Objets tranchants		Cisailler ou couper par un outil de coupe ou du matériel tranchant, infections	Port des EPP, Utiliser les outils de coupe conformes	1- Mineur	4-Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Environnement	<b>2. Déchet</b>	Bois	E7	Dégradation environnementale	Utiliser un contenant identifié à cette fin Gestion de MDR	1- Mineur	4Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Environnement	<b>2. Déchet</b>	Bureau/papier/carton	E7	Dégradation environnementale	Utiliser un contenant identifié à cette fin Gestion de MDR	1- Mineur	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Environnement	<b>2. Déchet</b>	Huile	E5	Contamination sol	Absorbant granulaire, endiguer la fuite, appel à la sureté, reste sur place	1- Mineur	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>3. Éclairage</b>	Éblouissement		Collision, frappé par, frappé contre, Éblouissement lors d'entrée et de sortie de bâtiment par la lumière du jour.	Phares, 4 clignotants, arrêt obligatoire lors d'entrée et sortie, klaxon	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>3. Éclairage</b>	Niveau faible		Collision, frappé par, frappé contre, Travaux à faible luminosité (risque de chute, collision, frapper par ou contre)	Phares, 4 clignotants, arrêt obligatoire lors d'entrée et sortie, klaxon, Éclairage d'appoint.	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Générale	Sécurité	<b>5. Environnement de travail</b>	A l'état mouillé / glissant / lisse		Plancher intérieur peut être glissant (neige/pluie qui entre, produits chimiques) : chute de même niveau	Bottes avec semelles antidérapantes et/ou crampons, méthode de travail, abrasif au besoin. Identification état de la surface.	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Générale	Sécurité	<b>5. Environnement de travail</b>	Piétons	C3	Frappé par, frappé contre (véhicule)	Zone piétonnière, voir et être vu, EPP, respect de la signalisation (ruban et cônes), stationner dans un endroit désigné	2- Moyen	5- Rare	<b>Faible</b>
Générale	Sécurité	<b>5. Environnement de travail</b>	Terrain irrégulier ou accidenté		Pente de déchargement : déplacement involontaire du véhicule (frappé par, écrasement)	Câles de roues obligatoires, frein à main, Test stationnement fondamental stable (mettre au neutre et freins libéré - voir si camion bouge)	2- Moyen	5- Rare	<b>Faible</b>
Générale	Sécurité	<b>5. Environnement</b>	Co activité		Frappé par, frappé contre (véhicule)	Attention aux zones de chargement et déchargement : IL est important de se	3-Sérieux	4- Improbable	<b>Modéré</b>

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Petit transporteur</b>	Page 5 sur 9

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ-QUENCE	PROBABI-LITÉ	MRO
		de travail				référer à la procédure du secteur concernant la co activité piétons/ véhicules Zone piétonnière, vu et être vu, ÉPP, signalisation (ruban et cônes, etc.), communications avec centre.			
Régional	Santé	<b>6. Ergonomie</b>	Actions de mouvements répétitifs	B3	LMS mouvements répétitifs	Pauses régulières, alternance du travail, formation, position et ergonomie du travail	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Santé	<b>6. Ergonomie</b>	Flexion/torsion	B3	LMS en manipulant une charge	Pauses régulières, alternance du travail, formation, position et ergonomie du travail	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Santé	<b>6. Ergonomie</b>	Manipulation de charge	B3	LMS en soulevant une charge	Respect de la limite de charge (50lbs), lever pousser tirer, méthode de travail pour la manutention, voir, analyser, manipuler, utiliser les bons équipements (diable).	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>7. Conditions climatiques particulières</b>	Glace		Chute, blessures (piéton), frappé par, frappé contre (véhicule)	Abrasif, déglçage, ÉPP en bon état (crampons), respect des règles de circulation (signalisation, limites de vitesses, ceinture de sécurité, voir et être vu). Le port de bottes de sécurité en bon état, crampons au besoin.	2- Moyen	3- Possible	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	<b>8. Gravité</b>	Chute de même niveau	C4	Chute au sol	Élever les obstacles, les pièges, PBO. Bottes de sécurité en bon état ou crampons.	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>8. Gravité</b>	Chute d'objet/matériel	C6	Écrasé par, frappé par	Délimitation de sa zone de chargement-déchargement si nécessaire et respect des zones piétonnières	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>8. Gravité</b>	Stabilité de la charge	C6	Renversement, écrasé par, frappé contre	Délimitation de sa zone de chargement-déchargement si nécessaire et respect des zones piétonnières	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Petit transporteur</b>	Page 6 sur 9

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ-QUENCE	PROBABI-LITÉ	MRO
Régional	Sécurité	<b>9. Mécanique</b>	Perforation		Piqûre, coupure, écharde, lésion,	Notion de ligne de tir, EPP, outils de coupe approuvés (OLFA INTERDIT)	1- Mineur	3- Possible	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>9. Mécanique</b>	Points de pincement		Écrasé par, coincement, contusion	Notion de ligne de tir, EPP (gants appropriés à la tâche)	1- Mineur	3- Possible	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>11. Personnel / Comportement</b>	Abus d'alcool/de drogue	B7	Faculté affaiblie, Manque de vigilance	Règlement, PAR5, audit, interdépendance, repos, Interdiction d'accéder aux installations sous l'influence de toutes substances	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>11. Personnel / Comportement</b>	Fatigue		Faculté affaiblie, Manque de vigilance	Règlement, PAR5, audit, interdépendance, repos, respect carnet de route ou fiche journalière	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>12. Pression</b>	Mécanique		Bris mécanique du véhicule,	Respecter la procédure en cas de bris véhicule	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>15. Son / Vibration</b>	Bruit (continu)	E6	Dégradation de l'ouïe.	EPP requis selon le secteur	1- Mineur	5- Rare	<b>Faible</b>
Régional	Environnement	<b>16. Substances Réelles</b>	Carburant diesel	B4	Déversement	Trousse contre déversement, déclaration obligatoire à la sûreté, endiguer la fuite, rapport d'inspection	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Environnement	<b>16. Substances Réelles</b>	Essence	B4	Déversement	Trousse contre déversement, déclaration obligatoire à la sûreté, endiguer la fuite, rapport d'inspection	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Environnement	<b>16. Substances Réelles</b>	Huiles	B4	Déversement	Trousse contre déversement, bac de rétention, déclaration obligatoire à la sûreté, endiguer la fuite, rapport d'inspection	2- Moyen	4- Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>19. Véhicules / transport</b>	Équipements lourds (Camion, chargeuse, niveleuse, pelle, etc.)	C3	Frappé contre, frappé par	Respect règlements circulation, vu et être vu, EPP, formation, permis de conduire, attention particulière sur traverse de chemin de fer (vérification régulière des règlements de circulation)	3-Sérieux	5- Rare	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	<b>19. Véhicules / transport</b>	Trains	C3	Frappé contre, frappé par	Arrêt au passage a niveaux lorsque applicable	3-Sérieux	3- Possible	<b>Élevé</b>

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Petit transporteur</b>	Page 7 sur 9

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Sécurité	<b>19. Véhicules / transport</b>	Véhicules légers/semi-légers (Voiture et Camionnette)	C3	Frappé contre, frappé par	Respect règlements circulation, vu et être vu, EPP, formation, permis de conduire, attention particulière sur traverse de chemin de fer (vérification régulière des règlements de circulation)	3-Sérieux	5- Rare	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	<b>20. Autres</b>	Chute de glaçon		Chute de glaçons dans aires de circulation	Respect des zones à risque (routes d'inspections par un tiers en période hivernale et vérifications s'il y a des risques de chute des glaçons)	3-Sérieux	4- Improbable	<b>Modéré</b>

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Petit Transporteur</b>	Page 8 sur 9

**5 ATTESTATION DE LECTURE – ARG PETIT TRANSPORTEUR RT SLSJ**

Titre du projet ou des travaux : \_\_\_\_\_

Description : \_\_\_\_\_

Lieux de travail : \_\_\_\_\_

Période d'exécution : \_\_\_\_\_ Titulaire de contrat : \_\_\_\_\_

Entrepreneur : \_\_\_\_\_

Nom (lettres moulées)	Signature	Entreprise	Date
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

**J'atteste que mes employés ont toutes les formations exigées par la présente ARG et qu'ils seront affectés selon la tâche effectuée.**

\_\_\_\_\_ **Titre / nom** \_\_\_\_\_ **Date**

**Une fois complétée : retourner à Cognibox par courriel à [documents@simexperts.com](mailto:documents@simexperts.com)**



<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Petit Transporteur</b>	Page 9 sur 9

## 6 APPROBATION

Sylvain St-Gelais Coord SSE  
Gestion entrepreneurs régionale – élément 7

\_\_\_\_\_  
**Titre / nom**

\_\_\_\_\_  
**Date**

## 7 RÉVISION

Version No	Description du changement	Impact SSE [Q]		Révisé par	Date
		Oui	Non		
R00F	Document initial - Gestion de changement. ARG-ARS (août 2015).doc	x		Comité de travail / SSTG	2015-09-09